

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

Procès-verbal

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un janvier, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Dominique DINNE, Jacqueline BONATO, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET,

Absent : Eric VALLIER.

Délibérations

1. Tarifs location de la salle polyvalente et du gîte mairie

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote des tarifs applicables en 2019, pour la location de la salle polyvalente et du gîte mairie.

SALLE POLYVALENTE				
	Hébergeurs Chichilienne	Habitants/résidents Chichilienne	Associations (domicile <i>ou</i> activités à Chichilienne)	Autres clients
Week-end	200 € + 150 € caution*	200 € + 150 € caution*		250 € + 150 € caution*
Journée Soirée	100 € + 150 € caution*	100 € + 150 € caution*	<ul style="list-style-type: none">• 1 location gratuite/an + 150 € caution*• 100 € (<i>pour les locations suivantes</i>) + 150 € caution*	150 € + 150 € caution*

* caution ménage, suivant l'état des lieux au moment de la restitution des clés

Adoptée à l'unanimité

2. Vote des loyers des appartements communaux

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote des nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019, pour les locations de bâtiments et de terrains.

Appartement Mairie	227,70 €
Appartement Ecole	455,60 €

Adoptée à l'unanimité

Divers

1. Rencontre avec les bénévoles de la Caverne du livre

Après un exposé de l'historique du lieu et une synthèse des actions de la bibliothèque, une discussion s'ouvre autour de la réalisation des travaux nécessaires à l'agrandissement des locaux.

Un chantier participatif bénévoles/habitants est envisagé ; la commune resterait l'investisseur (*matériaux, travaux d'entreprises sur certains postes*) pour récupérer la TVA et une partie de la subvention accordée par le Département de l'Isère. Elle mettrait à disposition les employés communaux.

2. Réservation de la salle polyvalente et du gîte mairie

- **Le gîte mairie**

N'ayant pas la disponibilité pour louer le gîte en direct, la commune se tourne vers les professionnels hébergeurs qui serviront de relais. Rappel : le tarif est de 10 € / personne la nuitée, facturés au professionnel loueur, ce dernier calculant sa marge pour son travail de réservation, d'accueil et de ménage.

- **La salle polyvalente**

Les réservations pour la salle seule sont gérées par la mairie.

3. Chauffage de la salle polyvalente

Une étude sur une nouvelle conception du chauffage de la salle polyvalente va être lancée. Des devis de chauffagistes vont être demandés.

4. Appartement communal du foyer de ski de fond

Suite à la panne prolongée de chauffage et d'eau chaude en décembre 2018, une gratuité d'un mois de loyer est consentie au locataire à titre de dédommagement.

5. Fonctionnement du foyer de ski de fond

Les pistes sont ouvertes. L'enneigement est arrivé tardivement (*mi-janvier*). Le ski scolaire a démarré avec 15 jours de retard.

6. Adressage

Le choix des noms de rues et de places est pratiquement terminé. Un document récapitulatif (*liste et plans*) sera bientôt disponible en mairie.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le mardi 19 février 2019 à 20h30.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat